

AMPLIFIONS

Le magazine de l'UNSA Industrie & Construction

Pages spéciales UNSA Mag n°244



Le dossier du mois

La semaine de 4 jours :

un nouveau bouleversement

dans le monde professionnel ?



ACTU DES BRANCHES 3

- Branche des industries et du commerce de la récupération (IDCC 637)
- Rapport de force dans la branche de la pharmacie d'officine sur les salaires minima conventionnels
- Branche bâtiment des entreprises de moins de 10 salariés

DOSSIER DU MOIS 4

- La semaine de 4 jours : un nouveau bouleversement dans le monde professionnel ?

INTERVIEW 5

- Alexandre Lefebvre

INFOS PRATIQUES 6

- Faire le point sur sa santé avec « Mon bilan prévention »
- Lancement de l'application UFIC UNSA
- Combien de temps conserver des documents de la vie courante ?

DU CÔTÉ DE L'UNSA CP 7

- Médicaments en rupture de stock
- Les mots de Stéphanie Meunier

Directeur de la publication
Laurent ESCURE

Rédacteur en chef
Christophe PESTELLE

Secrétaire de rédaction
Joël GRÉBIL

Imprimerie

TACTIC IMPRESSIONS

27, avenue Louis de Broglie - Bât. H6
95500 Le Thillay
01 39 86 19 08

[f](#) UNSAIndustrieConstruction

[t](#) UNSAIndustrie

Dépôt légal : octobre 2024

Tirage : 9400 exemplaires

UFIC-UNSA, 21 rue Jules Ferry
93177 Bagnole Cedex

[✉ contact@unsa-industrie.org](mailto:contact@unsa-industrie.org)

[🌐 www.unsa-industrie.org](http://www.unsa-industrie.org)



Et maintenant... On continue ?

Pas possible de se cacher derrière son petit doigt pour ignorer la situation. La France est en crise, de bien des manières. Le gouvernement n'est pas là pour participer à un concours de beauté ou à une rencontre mondaine, mais pour mettre les mains dans le cambouis, semble-t-il, et réparer un moteur en piteux état.

La franchise, au risque de déplaire, demande des efforts chaque fois que ce sera nécessaire. Pas d'esbroufe, du sérieux et de l'action, le culte du respect aussi bien des institutions que des personnes et la ferme volonté de travailler avec tous, pour peu que s'associent le courage, le culte de la vérité et la bonne volonté de chacun. Ce qui apparaît très nouveau dans le management de notre beau pays.

Bien entendu, il faut sans attendre, pour nous syndicalistes engagés, développer une autre culture, une autre pratique syndicale en permanence. Pourtant, la fraternité est, avec la liberté et l'égalité, au cœur même du message que nous devons porter en permanence.

C'est ce chemin qu'il nous faut continuer de défricher, dans la dignité, le respect de tous et la conformité à nos valeurs.

C'est l'objectif et la méthode que l'UNSA Industrie & Construction a choisis pour feuille de route.

C'est lors des crises les plus sérieuses que se révèlent, bien souvent, les femmes et les hommes.

Dans les prochains jours, les prochains mois voire les prochaines années, nous devons collectivement être attentifs aux effets d'annonce et redoubler d'attention dans la défense de nos droits.

Christophe PESTELLE
Secrétaire général

Branche des industries et du commerce de la récupération (IDCC 637)

L'UFIC-UNSA, deuxième syndicat dans la branche des industries et du commerce de la récupération, était en négociation les 3 et 4 octobre 2024 à Montpellier sur les minima conventionnels et la protection sociale.

Nous avons obtenu la revalorisation des salaires de + 1,9 % en garantissant un écart minimum avec le Smic de 80 € sur le 1^{er} coefficient IA à 1882,19 €.

Concernant la protection sociale, l'UFIC-UNSA fidèle aux valeurs du paritarisme et de cohésion sociale, a souhaité réaffirmer son désir de poursuivre la gestion de la protection sociale avec un groupe mutualiste.

Nous avons dû rappeler le rôle des partenaires sociaux dans la négociation et la gestion.

Avec la mise en place de commissions dédiées à la prévention, nous pourrions déployer des actions prioritaires dans des domaines identifiés dans le cadre de la politique de santé et en particulier, pour les salariés impactés par les travaux pénibles.

Nous serons très attentifs au pilotage de la protection sociale dans cette branche et sur les modalités d'attribution des prestations d'action sociale.



Rapport de force dans la branche de la pharmacie d'officine sur les salaires minima conventionnels



Depuis le début de l'année 2024, l'ensemble des partenaires sociaux a demandé la mise en place d'une commission paritaire mixte. L'intérêt de notre démarche est de confier les discussions de la branche à la Direction générale du travail puisque le syndicat majoritaire FSPF bloque sur les négociations des minima conventionnels. De fait, nous avons décidé de geler toutes les signatures d'accord dans l'attente d'un accord salaire décent.

Ceci a pour conséquence de mettre la pression sur les deux chambres patronales puisque les dossiers s'accumulent. L'UNSA se bat pour que l'année 2024 ne soit pas une année blanche. Qui dit année blanche, dit 0 % avec comme conséquence une perte qu'on ne rattrapera jamais.

La prochaine réunion est prévue le 18 octobre et l'UNSA reste optimiste sur son issue. Nous vous tiendrons informés.

Branche bâtiment des entreprises de moins de 10 salariés

L'UFIC-UNSA participe aux négociations sur les salaires pour la branche bâtiment dans l'ensemble des régions avec des disparités compte tenu des contextes économiques de chaque territoire mais également en fonction de la qualité du dialogue social. En région PACA, l'UFIC-UNSA a signé l'accord sur les minima grâce à une volonté des partenaires sociaux.



En région Nouvelle-Aquitaine, les organisations patronales ont fait des propositions en dessous du Smic pour les premiers coefficients. Il est pourtant illégal de rémunérer un salarié à un montant inférieur à celui du Smic.

L'UFIC-UNSA dénonce l'attitude patronale et demande l'ouverture d'une nouvelle négociation.

Dans les autres régions, les négociations vont s'ouvrir dans les semaines à venir.

Merci beaucoup à l'ensemble des négociateurs de la branche.

Contact Fédération UNSA Industrie & Construction :
michel.priol@unsa-industrie.org

La semaine de 4 jours : un nouveau bouleversement dans le monde professionnel ?

Selon les derniers sondages, 70 % des Français se déclarent favorables à l'instauration de la semaine de 4 jours. Mais dans quelles conditions ? Et à quel prix ?

Face à cet engouement, il est nécessaire de garder à l'esprit que changer une organisation du travail n'est jamais anodin.

À quoi peut-elle ressembler ?

- ▶ **Sans réduction du temps de travail (« semaine en 4 jours »)** : la semaine est alors dite « compressée » ou « comprimée ». Les salariés travaillent un jour de moins mais avec le même nombre d'heures hebdomadaires.
- ▶ **Avec un mécanisme de réduction du temps de travail associé (« semaine de 4 jours »)** : les salariés travaillent un jour de moins avec une réduction du temps de travail et un maintien de la rémunération.

Quelles finalités ?

- ▶ **Améliorer la qualité de vie au travail** : cette démarche est généralement associée à un souci de meilleure conciliation vie professionnelle/vie personnelle des salariés concernés.
- ▶ **S'inscrire dans une démarche RSE** : cette démarche permettrait d'apporter des réponses aux enjeux de la transformation écologique par exemple en réduisant les coûts d'énergie d'une entreprise et les déplacements liés à l'activité.
- ▶ **Favoriser l'attractivité de l'entreprise, valoriser la marque employeur** : dans le contexte du marché du travail actuel, mettre en place la semaine de 4 jours peut être un levier d'attractivité et de fidélisation du personnel, une organisation innovante pour travailler « autrement ».

Les points d'attention liés à une telle organisation

- ▶ **Mesurer le risque d'inadaptation de la semaine de 4 jours à l'organisation de l'entreprise** : les contraintes de la production, la rentabilité attendue ou encore les spécificités de l'activité peuvent apparaître comme autant d'obstacles à la semaine de 4 jours.
- ▶ **Mesurer le risque d'inadéquation de la semaine de 4 jours avec la vie personnelle des salariés** : dans les principaux cas de figure, cet aménagement sera suivi d'un allongement des jours de travail. Pour certaines populations telles que les jeunes parents, les seniors ou encore les aidants, cela peut représenter une nouvelle contrainte.



La prévention de ces risques passe notamment par la négociation d'une étude de faisabilité (s'assurer de la compatibilité avec les besoins de l'entreprise et les salariés) : lors de cette étude seront relevés les prérequis organisationnels et les impacts pratiques d'un passage à la semaine de 4 jours.

À travers ces différents points, nous identifions un thème qui peut alimenter, par exemple, la négociation obligatoire portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail. Quoi qu'il en soit, une telle organisation ne peut être vertueuse que si sa mise en place est bien préparée et discutée avec toutes les parties prenantes : employeur, salariés, représentants du personnel.

Notre équipe est à votre disposition pour échanger avec vous sur la pertinence de cette modalité d'organisation du temps de travail.

Anne-Charlotte Quentin, Juriste en droit social

explicitite:
CRÉATEUR DE DIALOGUE



Alexandre Lefebvre

Expert Sûreté Sécurité chez Hermès.

Peux-tu présenter ton parcours professionnel en quelques mots ?

Cela fait 26 ans que je travaille dans le domaine de la sécurité sûreté. J'ai évolué au fur et à mesure des années vers des postes à responsabilité. Aujourd'hui, j'occupe un poste d'expert dans ces domaines au sein d'une entreprise qui ne cesse de s'accroître. En parallèle, j'ai effectué 10 ans chez les Sapeurs-Pompiers.

Quel est ton parcours syndical ?

Je suis nouveau dans le domaine syndical. J'étais conseiller municipal dans ma ville et je me suis aperçu que mon travail me prenait plus de temps et que je ne pouvais pas assurer mon mandat avec l'investissement que je souhaitais. J'ai donc pris la décision de m'engager au sein de mon entreprise. J'ai commencé par un mandat en candidat libre car l'image des syndicats dans mon entreprise n'était pas bonne.

Je me suis rendu compte que les syndicats présents ne nous redescendaient pas les informations (pas de communication). Nous étions plusieurs candidats libres à vouloir s'engager davantage mais pas forcément avec les organisations syndicales déjà présentes dans l'entreprise. Nous avons donc trouvé l'UNSA, puis créé notre section en mai 2022. Lors des élections d'octobre 2022, nous avons été élus à 43 %, prenant ainsi la 1^{ère} place face aux trois autres OS.

Aujourd'hui, l'UNSA continue de grandir au sein de l'entreprise et nous allons pouvoir être représentatifs au sein du groupe en janvier 2025.

Quels sont les enjeux syndicaux dans ton entreprise ?

Nous sommes dans une belle entreprise qui pense au bien-être de ses salariés. Cependant, la forte croissance des effectifs nous amène à rester vigilants. Nous nous assurons, de manière régulière, que le dialogue social soit de qualité, efficace et constructif entre tous les acteurs de l'entreprise.

Le bien-être de nos salariés reste la priorité. L'autre enjeu pour nous, est de promouvoir l'UNSA auprès des salariés et de montrer ce qu'est le syndicat (redonner une belle image). C'est du travail mais nous y parvenons.

Quelle est la spécificité de ton secteur d'activité pour concilier activité professionnelle et activité syndicale ?

Je suis cadre et donc autonome. Cela me permet de gérer mon temps. J'avoue que je dois m'améliorer sur ce domaine. Depuis 2 ans, nous, élus de l'UNSA, mettons des choses en place au sein de notre CSE afin que celui-ci soit plus adapté à nos salariés.

Maintenant, nous continuons à informer, expliquer ce que nous sommes et ce que nous faisons au sein de l'entreprise à l'ensemble de nos collègues. Ceci dans le but également de recruter.

Quelles sont pour toi les qualités nécessaires à l'exercice d'un mandat syndical ?

Engagement, exemplarité, intégrité, transparence et honnêteté. L'entraide, Le collectif, avoir envie de faire bouger les choses, bien communiquer.

Pour toi, quels sont les messages à faire passer à nos camarades ?

Gardez cette foi qui vous anime. Continuez d'œuvrer au sein de vos établissements et faites en sorte de défendre et représenter l'ensemble des travailleurs autour des valeurs communes de l'UNSA.

Quels sont les points positifs pour toi à l'UNSA ?

L'autonomie ! Nous sommes libres de construire notre syndicat au sein de notre entreprise tout en respectant les valeurs de l'UNSA.

Nous sommes libres de faire nos propres choix au sein de notre société. L'UNSA reste une aide, un support, un appui.

L'UNSA ne met pas la pression à ses adhérents et ne leur dit pas quoi faire. Elle nous oriente mais nous restons libres de choisir contrairement à d'autres syndicats où les adhérents sont justes là pour payer une cotisation et à qui on ne demande pas leur avis.

C'est ce que je pense et je peux dire aujourd'hui que je suis fier d'appartenir à l'UNSA.

Faire le point sur sa santé avec « Mon bilan prévention »



C'est un dispositif proposant 4 rendez-vous médicaux gratuits à différents âges de la vie pour faire un point général sur sa santé.

Ces rendez-vous sont destinés aux personnes appartenant à ces 4 tranches d'âge : 18-25 ans ; 45-50 ans ; 60-65 ans ; 70-75 ans.

Quatre types de praticiens peuvent être consultés : médecin, infirmier, pharmacien et sage-femme.

Le bilan peut être réalisé avec un médecin de votre connaissance ou un praticien habilité. La liste de ces professionnels de santé figure dans l'annuaire de **sante.fr**.

L'objectif de ce bilan est de permettre aux patients d'aborder avec le médecin 5 points concernant leur santé :

- les antécédents médicaux familiaux et personnels ;

- les habitudes de vie : alimentation, activité physique, addictions, etc. ;
- le repérage de maladies chroniques et prévention ;
- un bilan général de santé : courbe de poids, vaccinations, suivi bucco-dentaire, etc. ;
- le bien-être mental et social : sommeil, vie affective, conditions de travail, etc.

Vous pouvez remplir un autoquestionnaire disponible sur **Mon espace santé**.

Le bilan se déroulera en 3 étapes :

le repérage des risques individuels ; la priorisation conjointe d'un ou deux sujets prévention ; la rédaction d'un plan personnalisé de prévention (PPP).

Les bilans de prévention sont pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie pour tous les assurés, sans frais à avancer.

Lancement de l'application UFIC UNSA

Pour être informé en temps réel des dernières actualités syndicales, pour poser vos questions directement à nos experts, pour accéder rapidement aux services liés à vos abonnements, l'UNSA Industrie et Construction lance une application disponible sur l'app Store, Play store ou sur **www.unsaindustrie.com**

Accédez directement en scannant le QR code et n'oubliez pas d'activer les notifications pour accéder à toutes les rubriques.



Combien de temps conserver des documents de la vie courante ?

Un contrat d'assurance, un certificat de cession d'un véhicule, des relevés de compte courant ou encore les bulletins de paie doivent être gardés pour faire valoir un droit si nécessaire. La durée de conservation varie en fonction du type de document.



Certains documents doivent être conservés de manière permanente comme le livret de famille, le carnet de santé, un contrat de mariage, etc.

En revanche, il n'est pas nécessaire de conserver le contrat de location et l'état des lieux 3 ans après la fin du bail.

De même pour les avis d'imposition et vos déclarations de revenus au début de la 4^e année qui suit l'année d'imposition (vous pourrez donc vous séparer de votre déclaration 2024 à partir du début de l'année 2028).



Vos bulletins de salaire doivent être conservés jusqu'à ce que vous ayez fait valoir vos droits à la retraite.

Vous pouvez bien évidemment garder ces documents plus longtemps.

Pour plus d'infos, vous pouvez consulter la fiche pratique « Durée de conservation des papiers » sur le site **Service Public.fr**

Médicaments en rupture de stock



Le nombre de médicaments en rupture de stock ne cesse d'augmenter. D'après l'ANSM (Agence du médicament), il y en avait 868 en 2018, cinq ans plus tard, la même agence en dénombre 4900.

Nous avons abordé ce point à de nombreuses reprises dans notre journal, et les principales difficultés qui expliquent ces ruptures sont connues des lecteurs d'*Amplifions*. Les problèmes qui tournent autour de l'outil de production et des difficultés d'approvisionnement en matières premières expliquent principalement ces ruptures. La raréfaction des sites de production, pour cause de rentabilité économique, parfois limitée à un seul site se poursuit.

Au-delà d'une justification financière, la mise en place d'une usine est ardue et prend du temps. La complexification des processus de production et de distribution amplifie la difficulté.

Par exemple, la construction d'un site de production de paracétamol en France annoncée lors de la crise sanitaire, prendra encore du temps. La réponse la plus efficace réside toutefois dans un plan stratégique au niveau européen qui devrait prévoir un outil de surveillance et donc une collaboration étroite entre les pays de l'UE. Ce plan devrait assurer la sécurisation de la production et de l'approvisionnement en matières premières. La réussite d'un tel plan, lors du déploiement des vaccins pour lutter contre la Covid, est un exemple de ce qu'il faut entreprendre au niveau d'un continent pour lutter contre les ruptures de stock qui diminuent les chances de bonne santé des patients.

Au-delà de notre pays et de l'Europe, des actions positives doivent être menées à l'échelle internationale, le droit à la santé étant un droit pour chaque humain.

En France, les conséquences sur l'emploi et les conditions de travail des ruptures de stock sont nombreuses : elles augmentent le travail des pharmaciens, qui passent en moyenne 12 heures par semaine pour rechercher des boîtes au niveau des laboratoires, des grossistes ou des confrères.

Les autorités sanitaires ont pris en début d'année un certain nombre de mesures pour lutter contre le phénomène de rupture.

Ainsi, une entreprise qui veut arrêter un médicament doit d'abord trouver un repreneur.

L'obligation pour l'industriel de constituer des stocks de sécurité est renforcée. Pour les grossistes répartiteurs, il y a interdiction d'exporter, ce qui peut intéresser les pays où les prix de vente des médicaments sont élevés. Pour la molécule d'amoxicilline, un accord prix/volume est mis en place. Les prescripteurs doivent être tenus informés des tensions sur les stocks et une charte des bonnes pratiques doit être mise en place par l'Agence du médicament. Si toutes ces mesures vont dans le bon sens, l'UNSA encourage toutes solutions concertées tant au niveau français qu'europpéen afin d'améliorer une situation qui impacte la santé et les intérêts des citoyens.

Du nouveau à Handiem



« Je suis très fière d'avoir été élue à la présidence de Handiem. J'aspire à travailler en bonne intelligence avec les directions

des entreprises du médicament et à ce que les organisations syndicales puissent ainsi s'investir dans l'atteinte des objectifs de l'accord.

Le principal objectif est de recruter des personnes en situation de handicap et d'atteindre 900 contrats à réaliser avant le 31 décembre 2025, soit 300 recrutements par an, ainsi que de les maintenir dans l'emploi.

Pour atteindre ces objectifs, les organisations syndicales doivent se mobiliser sur les points suivants :

► Faire prendre conscience aux entreprises de l'intérêt de recruter des salariés en situation de handicap. C'est une réelle opportunité, de la différence naît forcément de nouvelles forces.

► Mettre des objectifs chiffrés d'embauche de salariés en situation de handicap dans nos accords d'entreprise.

► Aider à faire connaître les solutions mises à disposition par Handiem pour aider ces derniers.

► Faire connaître le fonds social pour accompagner les proches des collaborateurs de la Branche se retrouvant en situation de handicap.

Vous pouvez compter sur mon engagement pour faire appliquer au mieux notre accord de branche. »

HANDIEM
Handicap Entreprises du Médicament

KLESIA

PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

Fort d'un savoir-faire reconnu et d'une connaissance experte dans les domaines de la protection sociale, KLESIA accompagne les entreprises, les salariés et les retraités en apportant des solutions adaptées et innovantes.



PRÉVOYANCE



SANTÉ



RETRAITE



ACTION SOCIALE
ET PRÉVENTION

NOUS SUIVRE

 UNSAIndustrieConstruction

 UNSAIndustrie

 www.unsa-industrie.org

